AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION

PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

PRO

LE **CONTRAT MOBILITÉ PRO**

Le permis de conduire, un outil de travail indispensable

DIRIGEANTS ET SALARIÉS

Automobile Club Association - 38 avenue du Rhin - CS 80049 - 67027 Strasbourg Cedex

www.automobile-club-entreprise.fr

Aujourd'hui, qui peut se passer de son permis de conduire ?

LE **CONTRAT MOBILITÉ PRO**

LES FORMULES PRO PERMIS ET STAGE

Protégez la MOBILITÉ de votre entreprise

ASSISTANCE JURIDIQUE

Nos juristes spécialisés en droit routier analysent votre dossier et vous délivrent des conseils personnalisés en toute indépendance dans les domaines suivants :

- Droit applicable et recours existants en cas de litige
- Traitement des infractions routières
- Code de la route
- Constat amiable
- Pertes de points
- Assurance

PROTECTION JURIDIQUE

Le service Juridique analyse et intervient le cas échéant dans les domaines suivants :

- Infraction au Code de la route : prise en charge de la défense pénale des bénéficiaires.
- Litige lié à la propriété ou à l'usage du véhicule privé : nous participons aux frais d'expertise et à la prise en charge éventuelle des frais d'avocat.

STAGE DE RÉCUPÉRATION DE POINTS

→ UN STAGE, 4 POINTS, 0 EURO

Possibilité de suivre gratuitement un stage par an.

LE + POUR LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE

Protection Juridique spécifique du représentant légal dans le cadre des infractions commises avec des véhicules de société.

Tout savoir sur :

- Le droit routier
- L'analyse et la prévention du risque routier
- Le permis à points et le traitement des PV
- Les recours en cas d'infraction commise par les salariés

Offrez du **confort à votre MOBILITÉ**

SERVICES JOKER

Retrait immédiat du permis, impossibilité de conduire ou fourrière ? Avec l'Automobile Club Association, sortez votre joker !

- Joker Retrait immédiat du permis
- Joker Taxi
- Joker Fourrière

Nous organisons votre rapatriement, la recherche ou la sécurisation de votre véhicule selon le cas.

FORMATION CONTINUE

- Séance découverte gratuite de 2 heures pour tester ses réactions et capacités en situation dégradée de conduite sur piste de sécurité routière.
- Remise à niveau des connaissances du Code de la route sur Internet.

AVANTAGES & SERVICES CLUB

- Vérification du devis établi par un garagiste.
- Remboursement d'une partie de vos achats sur Internet.
- Remises auprès de nos partenaires dans les domaines de l'automobile, du loisir, du tourisme...

BOUTIQUE CLUB

Des équipements auto à prix Club : gps, triangle, gilet réfléchissant, trousse de secours, éthylotest, sifflet anti-collision gibier…

Chaque collaborateur désigné par l'entreprise bénéficie de toutes les prestations citées.

Valable pour les trajets professionnels et privés, quel que soit le véhicule utilisé.

© Crédit photos ACA, Fotolia, Shutterstock.

Les services, prestations ou ventes de produits sont soumis à des conditions d'application figurant aux conditions générales du contrat mobilité PRO, disponibles sur simple demande au 0820 00 25 15 (0,12 € TTC/min depuis un poste fixe) ou à l'Automobile Club Association - 38 avenue du Rhin - CS 80049 - 67027 Strasbourg Cedex.